



Incertitude sur la question scolaire : Francis Courel ajourne la délibération

Que va devenir la compétence scolaire ? Reprise au niveau communal ou améliorée ? Une délibération devait statuer sur ce sujet lundi 6 novembre en conseil communautaire. Trop de questions restaient sans réponses, Francis Courel a ajourné le vote.

Il y a déjà un an et demi que le conseil communautaire de Pont-Audemer Val de Risle discute de l'avenir de la compétence scolaire, transférée au niveau intercommunal en 2019. Ce lundi 6 novembre, une délibération devait enclencher le processus par lequel chacune des communes va décider de reprendre ou non cette compétence. Mais, surprise, « **sur un sujet aussi complexe** », Francis Courel, le président, a proposé d'attendre le travail de restitution de Vladimir Hangard, le vice-président en charge de la question et qui réunira bientôt la commission.

Quel impact financier ?

« **Nous ne connaissons toujours pas l'impact financier** », oppose Alexis Darmois pour expliquer ce nouveau délai. Le premier magistrat de Pont-Audemer redoute que sa collectivité perde le subventionnement de l'État pour les repas scolaires garantis à 1 € pour les familles dont le quotient ouvre ce droit. La commune a pu bénéficier de la mesure grâce à la comcom. Ce dispositif mis en place depuis le 1er avril 2023 pourrait-il être remis en cause ? « **Nous avons un gros doute sur la validité de la délibération à la suite d'un courrier du sous-préfet** », poursuit l'édile qui rappelle que Pont-Audemer accueille également 135 enfants des communes environnantes. Sans cette tarification, Alexis Darmois craint qu'un surcoût de 200 euros s'applique.

Francis Courel, lui, n'a pas la même interprétation juridique. Toutefois, le maire de Saint-Philbert-sur-Risle joue la prudence, prend le parti d'attendre, « **plusieurs questions restant sans réponses.** » D'autant qu'une modification de la compétence ne serait applicable qu'au 1er septembre 2024, ce qui laisse une marge de manœuvre pour l'organisation.

« **On est complètement dans le flou** »

De son côté, Philippe Robillot le maire de Rougemontier s'agace de cet ajournement. Il n'est pas le seul. Beaucoup de maires pensaient en finir avec cette question. « **J'ai déjà anticipé, je suis dans l'après** », avertit l' élu. « **Moi, je veux bien que la commune de Pont-Audemer demande une réponse, mais notre avis est fait** » [...] « **Je fais des mails, j'appelle, je rappelle. Les agents, je les respecte, mais ça ne fonctionne pas** », tranche Philippe Robillot avant de poursuivre. « **Dans mon sivos, on se pose des questions, on est complètement dans le flou.** »

« **Je comprends une certaine impatience**, tempère en réponse Francis Courel. **Comme il faut le respect du légal et que la date butoir est le 1er septembre, laissons Vladimir affiner le pacte scolaire. Il y a quand même besoin de clarifier des choses pour les communes qui choisissent l'amélioration du service.** » Et le maire de Saint-Philbert-sur-Risle de rappeler que la décision sera soumise à l'assentiment des deux tiers. Sans cette procédure, il ne pourrait y avoir ni restitution ni amélioration. Or en l'état actuel, pour poursuivre, Francis Courel estime qu'il faudrait « **augmenter le service support de 300 000 euros, à la louche** ». Ce qui ne serait pas facteur d'économies.

Se pose également la question de la charge : les communes qui sortiraient vont-elles devoir payer ? « **Le débat nous prouve que nous avons besoin de précisions. Je veux que le préfet nous certifie de sa plume que ce sont ceux qui bénéficieront de la compétence qui paieront.** »

François Lefebvre



Le conseil communautaire de Pont-Audemer/Val-de-Risle, lundi 6 novembre. De gauche à droite : Vladimir Hangard, Florence Gautier, Alexis Darmois et Francis Courel. François Lefebvre